

Communauté de Communes
Arbois Poligny Salins Cœur du Jura

République Française

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Page 1/4

Séance du 23 juillet 2020

CO 055 DE

Etaient présents : Dominique BONNET (Président), Valérie DEPIERRE, Alain CHOULOT, Michel CETRE, Jean-Baptiste BAUD, Jean-François GAILLARD, Bernard LAUBIER, Sylvie REGALDI, Jean-François CETRE, Clément FORET (Vice-Présidents), André VIONNET, Jean-Marie RENAUD, Yves LECOQ, Loïc PETIGNY, Gilles POULET, Catherine BUGADA, Valentin CHUARD, Jeanne BOUDRY, Martine PINGAT, Stéphane HENARD, Yves DECOTE, Sandrine TONNAIRE, Antoine MARCELIN, Serge MAIRE, Roland BERTHELIER, Patrice VILLALONGA, Bénédicte LAMY, Denis MOREL, Denis DELBROUCQ, Laurent MASSON, Cristian COLIN, Hervé RIGAUD, Claude BERTHOD, Eric TOURNEUR, Audrey CARDOT, Vincent OUDOT, Laurent PERRARD, Valérie PAQUIEZ, Jean-Pierre DUQUET, Bernard BRUNEL, Jean-Pierre PETITGUYOT, Michel LANIESSE, Michel FEVRE, Roger GROS, Emmanuel BAILLY, Alain GAVAT, Laetitia DOS SANTOS, Pascal DROGREY, Daniel BERTOCCHI, Jean DE BRISIS, Marie-Ange CAPRON, Sylvain BENETRUY, Colette GIRARD, Jean-Luc LETONDOR, Florent PERRARD, Florence BERODIER, Christelle MORBOIS, Aurélien BERTHOD-BLANC, Catherine CATHENOZ, André JOURD'HUI, Marie-Madeleine SOUDAGNE, Sébastien JACQUES, Armande REYNAUD, Antoine SEIGLE-FERRAND, Catherine BAH, Roland CHAILLON, Claude ROMANET, Jean-Luc BEAUPOIL, Guy TRONCHET, Patrick MONTEVECCHIO, René BERNARD, Marcelle GENIN, Françoise BOUILLET, Serge MARTINS, Catherine BOHEME, Michèle FLEURY, Mikael YANARDAG, Serge RIGOLET, Florence SUSSOT, Henri DORBON, Gérard ARNAUD, Dinand WESTERVELD, Bernard ONCLE.

**Nombre de
Conseillers**

En exercice : 95

Présents : 84

Votants : 90

Pouvoirs transmis à des Conseillers : Véronique LAMBERT (Vice-Présidente) à Dominique BONNET (Président), Cécile BRIOT GAIDIOZ à Catherine BUGADA, Michel FRANCONY à Martine PINGAT, Denis BRENIAUX à Jean-François GAILLARD, Bruno ROBERT à André VIONNET, Alain MURCIER à Jean-Baptiste BAUD, soit 6 pouvoirs détenus par des Conseillers.

Pouvoirs transmis à des Suppléants : William GAVAT à Vincent OUDOT, François PERRIN à Emmanuel BAILLY, soit 2 pouvoirs détenus par des suppléants.

Assistaient à titre consultatif : Marylène JACQUOT BOISSON, Pierre LEROY, Cédric ACCARY, Comptable Public de la CCAPS.

Etaient Excusés : Damien CASTELLA, Raphaël GAGNEUR, Dominique GAHIER,

Etaient absents : Rémy VIENNET, Nelly BUYS.

Secrétaire de séance : Marie-Ange CAPRON

Convocation faite le : 17 juillet 2020

Objet : Délégations de pouvoir du Conseil Communautaire au Bureau Communautaire.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 5211-10 ;

VU l'arrêté préfectoral du 16 décembre 2016 n° DCTME-BCTC-201612316-005 portant création de la Communauté de Communes Arbois Poligny Salins Cœur du Jura ;

VU les statuts de la Communauté de Communes tels qu'approuvés par arrêté du Préfet du Jura n°39-2018-09-14-001 du 14 septembre 2018 ;

CONSIDERANT que le Président, les Vice-Présidents ayant reçu délégation ou le Bureau dans son ensemble peuvent recevoir délégation d'une partie des attributions de l'organe délibérant à l'exception :

- Du vote du budget, de l'institution et de la fixation des taux ou tarifs des taxes ou redevances ;
- De l'approbation du compte administratif ;
- Des dispositions à caractère budgétaire prises par un établissement public de coopération intercommunale à la suite d'une mise en demeure intervenue en application de l'article L. 1612-15 ;
- Des décisions relatives aux modifications des conditions initiales de composition, de fonctionnement et de durée de l'établissement public de coopération intercommunale ;
- De l'adhésion de l'établissement à un établissement public ;
- De la délégation de la gestion d'un service public ;

Affiché le 31 juillet 2020

Dépôt sur le site internet de la CCAPSCJ le 31 juillet 2020



Objet : Délégations de pouvoir du Conseil Communautaire au Bureau Communautaire.

- Des dispositions portant orientation en matière d'aménagement de l'espace communautaire, d'équilibre social de l'habitat sur le territoire communautaire et de politique de la ville ».

Il est proposé ce qui suit :

I. De charger le bureau, jusqu'à la fin de son mandat, par délégation, d'effectuer l'ensemble des opérations suivantes nécessitant une intervention rapide ou requiert une souplesse dans la gestion des affaires courantes.

1. **Marchés publics** : Préparation, passation, exécution et règlement des marchés de travaux, de fourniture et de services, ainsi que leurs avenants, qui peuvent être passés selon la procédure adaptée, lorsque les crédits sont inscrits au budget et dont le montant est compris entre 40.000 € HT et 214.000 € HT (Seuil de publicité obligatoire au BOAMP ou au JAL pour fournitures, services)
2. **Assurance**
 21. Passation des contrats d'assurance et assurances statutaires quels que soient les montants et garanties
 22. Sinistre : possibilité de régler les conséquences dommageables causés par les véhicules et biens dans lesquels sont impliqués des véhicules communautaires à partir de 10.000 € de dommages matériels
3. **Cessions mobilières** : Aliénation de gré à gré des biens mobiliers de 5.000 € jusqu'à 10.000 €
4. **Subvention**
 41. Demande de subvention : élaboration des dossiers et dépôt des demandes de subventions susceptibles d'être allouées par les différents organismes publics ou privés, collectivités territoriales ou établissements publics dans le cadre des politiques publiques contractuelles ou relevant de droit commun
 42. Versement de subvention : autorisation d'attribution de subventions aux associations jusqu'à 10.000 €
5. **Fonds de concours** : Autorisation d'attribution de fonds de concours descendant jusqu'à 10.000 €
6. **Conventions** :
 - 6.1 Convention d'objectif et/ou partenariale portant sur un montant de 2000 € HT à 10.000 € HT
 - 6.2 Renouvellement des conventions passées avec les partenaires (CAF, CD39, Région) et services associés (EPIC, Mutualité Française, ADMR).
7. **Urbanisme**
 - 7.1 Autorisation à fixer, dans les limites de l'estimation du service des Domaines, le montant des offres de la Communauté de Communes à notifier aux expropriés et répondre à leur demande ainsi que dans le cadre de transactions immobilières à l'amiable.

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 23 juillet 2020
CO 055 DE (SUITE)

Objet : Délégations de pouvoir du Conseil Communautaire au Bureau Communautaire.

7.2 Autorisation de vendre de terrains dans le cadre de lotissements ou ZAC, d'habitation ou économique, créés par la Communauté de Communes et ce, dans les limites du prix de vente établi par le Conseil Communautaire, et en autoriser la signature des actes.

8. Foncier et immobilier : Acquisition et cession d'actifs dont le cadre général a été préalablement défini par le Conseil Communautaire

9. Versement d'aide : Attribution d'aides et primes diverses notamment dans le cadre du FISAC ou toutes opérations collectives de soutiens à l'activités économiques dont les montants et les conditions d'attribution sont fixées par le Conseil Communautaire

10. Dons et legs : Acceptation sous couvert que les dons et legs ne sont pas grevés, ni de conditions, ni de charges

11. Emprunts et ouvertures de crédit

11.1- Emprunts : Réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget et autorisation de passer à cet effet les actes nécessaires. Les emprunts pourront être :

- à court, moyen ou long terme,
- libellés en euros ou en devise,
- avec possibilité d'un différé d'amortissement et/ou d'intérêts,
- au taux d'intérêt fixe à taux effectif global (TEG) compatible avec les dispositions légales et réglementaires applicables en cette matière.

En outre, le contrat de prêt pourra comporter une ou plusieurs des caractéristiques ci-après :

- des droits de tirages échelonnés dans le temps avec faculté de remboursement et/ou de consolidation par mise en place de tranches d'amortissement,
- la faculté de modifier une ou plusieurs fois l'index ou le taux relatif au(x) calcul(s) du ou des taux d'intérêt,
- la faculté de modifier la devise,
- la possibilité de réduire ou d'allonger la durée d'amortissement,
- la faculté de modifier la périodicité et le profil de remboursement.

Par ailleurs, le bureau pourra exercer les options prévues par le contrat de prêt et conclure tout avenant destiné à introduire dans le contrat initial une ou plusieurs des caractéristiques ci-dessus.

11.2- Crédits de trésorerie

Souscription d'ouverture de crédit de trésorerie, pendant toute la durée du mandat, dans les conditions jusqu'à 1.000.000 € par budget, le Bureau reçoit délégation aux fins de contracter toute ouverture de crédit de trésorerie d'une durée maximale de 12 mois, à un taux effectif global (TEG) compatible avec les dispositions légales et réglementaires applicables en cette matière et comportant un ou plusieurs index parmi les index suivants : EONIA, T4M, EURIBOR.

Objet : Délégations de pouvoir du Conseil Communautaire au Bureau Communautaire.

11.3- Réaménagement de dette

Afin de permettre la mise en œuvre rapide d'opérations de gestion financière de la CCAPS, notamment en ce qui concerne la gestion de la dette et les arbitrages entre index, et afin d'optimiser ainsi en continu la charge des frais financiers, le bureau reçoit délégation aux fins de procéder à des remboursements anticipés des emprunts souscrits, avec ou sans indemnité compensatrice, et de contacter tout contrat de prêt de substitution dans les conditions et limites fixées dans sa délégation de réaliser les emprunts visés à l'article 11.1

Lors de la chaque réunion de Conseil Communautaire, le Président rendra compte des travaux du bureau et des attributions exercées par délégation de l'organe délibérant.

12. Dettes : Autorisation d'extinction de dettes et d'admission en non-valeur (tous budgets)

2° De rappeler que, lors de chaque réunion du conseil communautaire, le président rendra compte des attributions exercées, par lui-même et le bureau, par délégation du conseil communautaire.

Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
Après en avoir délibéré,
Par 88 voix pour et 2 abstentions,

1 / ACCEPTE les délégations de pouvoir du Conseil Communautaire au Bureau Communautaire comme indiqué ci-dessus.

Fait à Poligny, les an, mois et jour que dessus,
Pour copie certifiée conforme à l'original

Le Président

Dominique BONNET

